

Kinshasa, le 08 JAN 2020



Ministère des Droits Humains

Le Ministre

N/R : 0233 /CAB/MIN/DH/2020

VR :

**Transmis copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;  
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)  
Palais de la Nation  
Kinshasa/Gombe
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(avec l'expression de ma très haute considération)  
Hôtel du Gouvernement
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Défense National et Anciens Combattants  
(Tous) à KINSHASA/GOMBE

**Objet : Accusé de réception**

Rapport public du BCNUDH sur les conflits en territoire de Djugu, province de l'Ituri, de décembre 2017 à septembre 2019

✓ **A Monsieur Abdoul Aziz Thioye,  
Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme et Représentant du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme en RDC à Kinshasa/Gombe**

**Monsieur le Directeur,**

J'ai l'honneur d'accuser réception du rapport de votre bureau sur les conflits en territoire de Djugu, Province de l'Ituri, de décembre 2017 à septembre 2019, me transmis et vous en remercie.

Y faisant suite, mes commentaires peuvent se résumer en 4 points ci-dessous:

1. les conflits en territoire de Djugu, Province de l'Ituri, font partie à l'instar d'autres situations du genre à travers le pays, des dossiers sur lesquels je travaille sans relâche depuis mon avènement au Ministère des Droits Humains. Je constate en même temps que la nature de ces conflits a énormément évolué, allant de conflit inter-ethnique sur fond des questions foncières à un conflit armé, impliquant des milices, des communautés, des forces de défense et de sécurité de la République Démocratique du Congo ayant occasionné de pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et de violations graves des droits de l'homme, sans oublier d'innombrables déplacés. Une situation déplorable pour le Gouvernement qui requiert de sa part plus d'engagement.

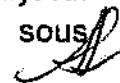
D'ores et déjà, il convient de rappeler que le programme du Gouvernement approuvé par l'Assemblée Nationale au mois de septembre 2019, inscrivant au sommet de la pyramide des priorités gouvernementales, les deux premiers piliers sur une quinzaine au total, à savoir:

- la pacification du pays et la promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationales;
- le renforcement de l'autorité de l'État, la promotion de l'État de droit et de la démocratie.

Dans ce contexte de mise en œuvre du programme gouvernemental, mon Ministère ayant entre autres les prérogatives d'organiser la médiation en République Démocratique du Congo, a envisagé, avec le concours de toutes les parties prenantes, le projet de création du "Conseil National pour la Prévention et la Transformation des Conflits(CNPTC)" dont la finalité est d'implémenter un mécanisme de vérité et de réconciliation, appuyé par le mécanisme du "Fonds National au Profit des Victimes des Violations Graves des Droits de l'Homme(FNVVGDH)". Ce projet est une réponse urgente au quitus obtenu par le Premier Ministre, Chef du gouvernement auprès de la représentation nationale en termes d'« approche globale impliquant tous les acteurs, en amont pour prévenir les conflits et, en aval pour les résoudre ; notamment par la justice et la mise en place d'une structure permanente de résolution des conflits».

Ce cadre va assurer une nouvelle dynamique dont les caractères essentiels sont la permanence, la proximité, le suivi au quotidien des résultats et leur évaluation à même de donner au gouvernement un indicateur vérifiable dans sa stratégie à mettre un terme aux conflits intercommunautaires et tueries intermittentes ainsi qu'aux violences massives qui sont en effervescence dans plusieurs parties de la République Démocratique du Congo, en particulier en territoire de Djugu, Province de l'Ituri. Toutes les initiatives éparses, publiques ou privées de réconciliation intercommunautaire seront capitalisées et intégrées dans ledit cadre.

2. Ensuite, un Fonds National au Profit des Victimes des Violations Graves des Droits de l'Homme est en instance de création au sein de mon Ministère censé accorder des réparations dues aux victimes qui sont, soit des individus, soit des villages ou des communautés déclarés, mais à certifier au cas par cas, suivant un ensemble de procédures objectives établies par le mécanisme de justice transitionnelle à opérationnaliser par le "Conseil National pour la Prévention et la Transformation des Conflits". L'objectif retenu étant la reconnaissance et l'accompagnement des victimes sous



plusieurs formes et de nature diverse pour panser, tant soit peu, leurs blessures et frustrations, en recréant pour elles un avenir meilleur.

Et pour la prise en charge plus ou moins globale de la question, le Fonds aura pour vocation à couvrir toute l'étendue du territoire national étant donné que le Gouvernement de la République ne peut pas reconnaître et accompagner les victimes de violations graves des droits de l'homme de manière sélective et sectorielle. Ainsi se penchera-t-il progressivement sur des questions ayant trait, par exemple, aux conflits inter-ethniques et conflits armés ayant ravagé l'Ituri, le Grand Kasai, les Nord et Sud-Kivu, le Mai-Ndombe, le Kongo Central, le Haut-Uélé, le Bas-Uélé, le Tanganyika et le Grand équateur.

3. Aucun crime, d'où qu'il provienne, ne restera impuni en République Démocratique du Congo, tel est le vœu du Gouvernement. Les Cours et Tribunaux, principalement les Parquets militaires sont à pied d'œuvre pour exercer une politique de poursuites judiciaires mieux orientée, tant par la typologie des crimes visés que par le spectre des groupes ciblés, de manière à englober lesdits crimes et toutes les violations graves des droits de l'homme perpétrées en territoire de Djugu, et autres entités de la RDC.
4. Comme à l'accoutumée, tous nos partenaires dont le Bureau Conjoint des Nations-Unies, sont davantage encouragés à s'associer au Gouvernement pour mettre un terme aux conflits qui font rage en RDC, et dont les conséquences ne font que retarder son développement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,  
l'expression de ma parfaite considération.

  
**(Me André LITE ASEBEA**